

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1733

8 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>ACCOMF S.à r.l.</b> .....	<b>83144</b>	<b>Immobilière DUWEL S.A.</b> .....	<b>83148</b>
<b>Adex S.A.</b> .....	<b>83146</b>	<b>La Petite Maison, Evermarkt Industries et Cantilevers Everbloc</b> .....	<b>83148</b>
<b>AIGGRE Sporta S.à r.l.</b> .....	<b>83138</b>	<b>La Torrè S.à r.l.</b> .....	<b>83140</b>
<b>Alaurin Investments S.A.</b> .....	<b>83184</b>	<b>Learning 4 Life S.A.</b> .....	<b>83146</b>
<b>Alex S.à r.l.</b> .....	<b>83140</b>	<b>Leisuter Trier SG S.C.A.</b> .....	<b>83172</b>
<b>Alger Sicav</b> .....	<b>83184</b>	<b>Luxgrain Sàrl</b> .....	<b>83139</b>
<b>Altor II S. à r.l.</b> .....	<b>83147</b>	<b>Luxpack S.à r.l.</b> .....	<b>83139</b>
<b>Altor II S. à r.l.</b> .....	<b>83146</b>	<b>Madeleine Finance S.A.</b> .....	<b>83142</b>
<b>Altor I S. à r.l.</b> .....	<b>83147</b>	<b>MagnaChip Semiconductor S.A.</b> .....	<b>83148</b>
<b>Angels Overseas S.A.</b> .....	<b>83145</b>	<b>Meenie GP S.A.</b> .....	<b>83149</b>
<b>APF 2 S.à r.l.</b> .....	<b>83143</b>	<b>Menuiserie Serge Bonenberger S.à r.l.</b> .....	<b>83145</b>
<b>A Regional Berto Vila Verde S.à r.l.</b> .....	<b>83140</b>	<b>Mindgate S.A.</b> .....	<b>83143</b>
<b>Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>83146</b>	<b>Mistral International S.A.</b> .....	<b>83183</b>
<b>Belgo Clean S.A.</b> .....	<b>83145</b>	<b>Novopar</b> .....	<b>83141</b>
<b>Café-Restaurant BAIRRADA, s.à r.l.</b> .....	<b>83138</b>	<b>Orpheus S.A.</b> .....	<b>83184</b>
<b>CellPrem S.A.</b> .....	<b>83144</b>	<b>Parfumerie Milady S.à r.l.</b> .....	<b>83144</b>
<b>Central Park Group, S.à r.l.</b> .....	<b>83146</b>	<b>Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l.</b> .....	<b>83144</b>
<b>CEREP Management S.à r.l.</b> .....	<b>83148</b>	<b>Regeneration Properties S.à r.l.</b> .....	<b>83144</b>
<b>Chauffage Moderne S.A.</b> .....	<b>83139</b>	<b>Restaurant Cavaco S. à r.l.</b> .....	<b>83139</b>
<b>DELLI-Â-Â s.à r.l.</b> .....	<b>83141</b>	<b>Romain HEIRENS Sàrl</b> .....	<b>83142</b>
<b>Dexel S.A.</b> .....	<b>83143</b>	<b>Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l.</b> .....	<b>83142</b>
<b>Domanni S.à r.l.</b> .....	<b>83138</b>	<b>Sal S.A.</b> .....	<b>83142</b>
<b>Energus S.A.</b> .....	<b>83140</b>	<b>Sal S.A.</b> .....	<b>83141</b>
<b>Fabienne Belnou Développement S.à r.l.</b> .....	<b>83148</b>	<b>SIFC Office &amp; Retail S.à r.l.</b> .....	<b>83145</b>
<b>Fixel SA</b> .....	<b>83143</b>	<b>Solarafi</b> .....	<b>83142</b>
<b>Friedhaff III S.A.</b> .....	<b>83140</b>	<b>Solarsis</b> .....	<b>83141</b>
<b>Friedhaff II S.A.</b> .....	<b>83138</b>	<b>Svea Holding S. à r.l.</b> .....	<b>83147</b>
<b>Friedhaff S.A.</b> .....	<b>83138</b>	<b>Svea Holding S. à r.l.</b> .....	<b>83145</b>
<b>GN Holding S.A.</b> .....	<b>83174</b>	<b>Svea Holding S. à r.l.</b> .....	<b>83147</b>
<b>GSS III Stone S.à r.l.</b> .....	<b>83184</b>	<b>TDK Europe S.A.</b> .....	<b>83169</b>
<b>HF Group Lux S.à r.l.</b> .....	<b>83143</b>	<b>Towa Meccs Europe S.A.</b> .....	<b>83147</b>
<b>Hoko Pacific S.à r.l.</b> .....	<b>83141</b>	<b>Wasserbillig S.A.</b> .....	<b>83139</b>

**Domanni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 104.217.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107344/10.

(090128444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Café-Restaurant BAIRRADA, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.676.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107346/10.

(090128438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**AIGGRE Sporta S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2009107347/10.

(090128684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Friedhaff II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FRIEDHAFF II S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107297/12.

(090128493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Friedhaff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FRIEDHAFF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107299/12.

(090128487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Luxgrain Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanal.

R.C.S. Luxembourg B 66.358.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107349/10.

(090128429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Luxpack S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 108.410.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107350/10.

(090128426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Restaurant Cavaco S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.193.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107352/10.

(090128422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CHAUFFAGE MODERNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107300/12.

(090128482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Wasserbillig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 81.237.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

WASSERBILLIG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107304/12.

(090128478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**A Regional Berto Vila Verde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.009.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107353/10.

(090128419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**La Torrè S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 22.034.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107355/10.

(090128404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 104.281.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107356/10.

(090128401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Friedhaff III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.617.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FRIEDHAFF III S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107295/12.

(090128497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Energus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 113.269.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ENERGUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107305/12.

(090128472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**DELLI-Â-Â s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 97.252.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107358/10.

(090128398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Hoko Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 12.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107359/10.

(090128618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Solarsis, Société Anonyme.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 114.445.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107362/10.

(090128617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Novopar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke

*Directeur / Administrateur*

Référence de publication: 2009107319/12.

(090128441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Sal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 80.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009107286/12.

(090128053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Solarafi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 114.376.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107363/10.

(090128616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 138.140.

—  
Le bilan au 31.12.2008 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107364/10.

(090128615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Romain HEIRENS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 93.366.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107365/10.

(090128590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Sal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 80.844.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2009107284/12.

(090128052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Madeleine Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 46.135.

—  
Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MADELEINE FINANCE S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107180/12.

(090128092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Fixel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 125.335.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107274/10.

(090128047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Mindgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 23, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 113.299.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107275/10.

(090128793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Dexel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 132.685.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107276/10.

(090128048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.052.

## EXTRAIT

Madame Stéphanie Duval, administrateur de APF 2 S.à r.l., a changé d'adresse et demeure à présent au 41 avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009107400/13.

(090128190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**HF Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 89.390,05.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 127.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106688/11.

(090127173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Parfumerie Milady S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 11-13, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 21.081.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107366/10.

(090128587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 32, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.452.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107277/10.

(090128790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**CellPrem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.597.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107278/10.

(090128049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Regeneration Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106660/11.

(090127760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**ACCOMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009107464/13.

(090128278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Belgo Clean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.333.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA  
Signature

Référence de publication: 2009107454/11.

(090128789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 135.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009107466/13.

(090128321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Menuiserie Serge Bonenberger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.  
R.C.S. Luxembourg B 77.140.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107279/10.

(090128786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Je soussigné, Claude Schmit, démissionne avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme  
Angels Overseas S.A., RCS Luxembourg B 90299.

Trier, 11 août 2009.

Claude Schmit.

Référence de publication: 2009108288/9.

(090129383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108232/11.

(090129520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Adex S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Je soussigné, Claude Schmit, démissionne avec effet immédiat, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme ADEX S.A., RCS Luxembourg B 133622.

Trier, 11 août 2009.

Claude Schmit.

Référence de publication: 2009108290/9.

(090129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Learning 4 Life S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 130.677.

Monsieur Claude Brasseur, demeurant professionnellement à B-1190 Bruxelles, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la société Learning 4 Life S.A., RCS Luxembourg B 130677 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Eurexperts S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108293/11.

(090129373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 35.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108236/11.

(090129524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Central Park Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 113.396.

Par la présente je soussigné Monsieur Maignal Eric domicilié à 70, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange démissionne du poste de gérant au sein de l'entreprise CENTRAL PARK GROUP SARL (B 113396) en date du 15 janvier 2009.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

MAIGNAL E.

Référence de publication: 2009108280/9.

(090129727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 2.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

*Pour la société*

Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009108270/14.

(090129517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108230/11.

(090129519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108233/11.

(090129521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 35.950,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108234/11.

(090129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 122.675,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009108237/11.

(090129525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 105.814.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009107280/10.

(090128050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108265/10.

(090129515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Fabienne Belnou Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 9, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 140.976.

Il résulte de la décision prise à l'unanimité par les associés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009 que Monsieur Marcel Engel demeurant à 3, rue Sauerwiss L-6931 Mensdorf a été nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Madame Fabienne Belnou

Référence de publication: 2009108072/11.

(090129180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**La Petite Maison, Evermarkt Industries et Cantilevers Everbloc, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2009107496/11.

(090128386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Immobilière DUWEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.137.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009107453/11.

(090128788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106684/11.

(090127172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Meenie GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.630.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the sixth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Kayalov Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 147.194, duly represented by Ms Frédérique Davister, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monroe and Luxembourg on August 3<sup>r</sup> d and 6<sup>th</sup>, 2009;

2) Once Blue Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 147.323, duly represented by Ms Frédérique Davister, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on August 4<sup>th</sup>, 2009.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Meenie GP S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## **B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) Class A shares and fifteen thousand five hundred (15,500) Class B shares, each share having a par value of one euro (EUR 1).

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders, in proportion to the number of shares of the same class held by them in the Company's share capital with an over-allotment round. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder (s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so.

5.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a unanimous resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into Class A Shares and Class B Shares, each of them having the same par value, and bearing equal rights.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to articles 8.3-8.5 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable in the following cases:

- to the Company in accordance with article 6.5 and article 12 (i) (in such event, the shares repurchased by the Company will be cancelled in accordance with the law);
- to any affiliate of the shareholders (including family members and family trusts);
- to another shareholder; or

- to an unrelated third party provided that (a) such transfer is made in full compliance with articles 8.4 and 8.5 below; (b) all, but not some, of the shares of such shareholder and its affiliates are transferred to the same person in the same transaction; and (c) such transfer is made for cash consideration only.

and provided in each case that a proportionate amount of the Affiliate's Company (as defined in Article 21 of these articles of association) shares held by the same shareholder are transferred together with the Company's shares, so that each of the shareholders, and any of its respective affiliates, at all times hold an equal percentage in the share capital of the Company and the Company's affiliate.

The shareholders shall be informed of the contemplated transfer of the Company's shares by one of them prior to those transfers.

8.4 (a) In the event a shareholder (the "Transferring Shareholder") wishes to transfer all, but not some, of its Class A shares/Class B shares (including all shares held by any and all of its affiliates) (if applicable) (the "Transferred Shares"), the Transferring Shareholder shall provide a written notice to the other shareholder (the "Other Shareholder") stating its intention to sell all of the Transferred Shares, the price it would be prepared to receive for the Transferred Shares and a sole representation and warranty as to the good title to the Transferred Shares to be sold by the Transferring Shareholder and its affiliates (if applicable) (the "Transfer Notice"). The provision of the Transfer Notice shall constitute an offer by the Transferring Shareholder and its Affiliates (as applicable) to sell the Transferred Shares to the Other Shareholder.

(b) Within fourteen (14) business days from receipt of the Transfer Notice, the Other Shareholder shall send a written notice to the Transferring Shareholder stating:

(i) its agreement to purchase the Transferred Shares in accordance with the Transfer Notice; or

(ii) its refusal to purchase the Transferred Shares in accordance with the Transfer Notice, it being specified that, in the event such notice is not sent within the above mentioned fourteen (14) business day period, the Other Shareholder shall be deemed to have refused to purchase the Transferred Shares.

(c) In the event the Other Shareholder agrees to purchase the Transferred Shares in accordance with article 8.4 (b) (i), the Transferring Shareholder shall sell, and (if applicable) shall procure that its affiliates shall sell, and the Other Shareholder shall purchase, the Transferred Shares within forty-five (45) business days from receipt of the notice referred to in article 8.4 (b) under the conditions mentioned in the Transfer Notice.

(d) In the event the Other Shareholder refuses to purchase the Transferred Shares in accordance with article 8.4 (b) (ii), the Transferring Shareholder may transfer, and, if applicable, procure that its affiliates transfer, all of the Transferred Shares to any unrelated third party for a price in cash which is at least equal to the price stated in the Transfer Notice and in accordance with the same terms and conditions as stated in the Transfer Notice, provided that (i) the Transferring Shareholder has given the Other Shareholder the possibility to exercise its tag along right in compliance with the provisions of article 8.5 below and, if the Other Shareholder has exercised its tag along right, the Transferred Shares are sold together with the tagged shares to the unrelated third party pursuant to article 8.5 (c) below, (ii) the Transferred Shares are transferred to such unrelated third party within a four (4) month period from the Transfer Notice (and in the event such transfer does not take place within such period, the Transferring Shareholder shall only be able to sell the Transferred Shares to an unrelated third party upon re-commencing the process in this article 8.4) and (iii) the unrelated third party adheres to the shareholders' agreement the case may be.

8.5 (a) In the event the Other Shareholders has refused (a) to purchase the Transferred Shares pursuant to article 8.4 (b) (ii) and the Transferring Shareholder receives an offer from an unrelated third party to purchase all but not some of the Transferred Shares, the Transferring Shareholder shall send a written notice to the Other Shareholder stating the Other Shareholder's right (the "Tag Along Right") to transfer, at the same price and upon identical terms and conditions as those proposed by the unrelated third party, all of its shares (including, if applicable, all shares which may be held by any of its affiliates) (the "Tagged Shares") to the unrelated third party (the "Tag Along Notice").

(b) Within fourteen (14) business days from receipt of the Tag Along Notice, the Other Shareholder must send a written notice to the Transferring Shareholder stating either:

(i) its agreement to sell the Tagged Shares pursuant to the terms and conditions of the Tag Along Notice; or

(ii) its refusal to sell the Tagged Shares pursuant to the terms and conditions of the Tag Along Notice, it being specified that, in the event such notice is not sent within the above mentioned fourteen (14) business day period, the Other Shareholder shall be deemed to have refused to sell the Tagged Shares.

(c) In the event the Other Shareholder agrees to sell the Tagged Shares in accordance with 8.5 (b)(i), the Transferring Shareholder shall procure that the unrelated third party purchases, and the Other Shareholder shall sell, and (if applicable) shall procure that its affiliates shall sell, all of the Tagged Shares within sixty (60) business days from receipt of the notice referred to in article 8.5 (b) under the conditions mentioned in the Tag Along Notice together and at the same time with the Transferred Shares.

8.6 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the directors may record such transfer in the register of shares.

8.7 The Company, through any of the member of its board of directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

8.8 No transfer of shares shall be registered unless it is carried out in strict compliance with article 8.3 and, if applicable, 8.4 and 8.5.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on June 1<sup>st</sup> at 11:00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

##### **11.3 Quorum**

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

##### **11.4 Vote**

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Decisions requiring unanimous approval of the shareholders.** The following decisions shall require the unanimous approval of the shareholders:

- (i) increase of the share capital of the Company, redemption or purchase of any of the shares of the Company, or any other reorganisation of the share capital's Company;
- (ii) amendment to the articles of association of the Company;
- (iii) merger, demerger, liquidation of the Company;
- (iv) approval of the annual accounts;
- (v) declaration or payment of any dividend or distribution;
- (vi) appointment or dismissal of the statutory auditors; and,
- (vii) appointment or dismissal of the directors.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, composed of two classes of directors (the "Class A Directors" and the "Class B Directors") who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 The Company may grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least six (6) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman who shall be appointed for a one (1) year period alternately among the Class A Directors and the Class B Directors.

It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.**

17.1 At least two (2) Class A Directors shall be appointed by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class A shareholders and At least two (2) Class B Directors shall be appointed by unanimous resolution of the general meeting of shareholders from a list of candidates proposed by the Class B shareholder.

The general meeting of shareholders shall determine their remuneration, their class and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) corporate director and may not be a director at the same time.

17.3 The respective Class A and Class B Directors may be dismissed ad nutum (without cause and indemnity) at any time by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders, upon the request of the respective Class A and Class B shareholders who nominated such director. In case of death, resignation, removal or incapacity, the relevant shareholder shall immediately notify the Company by registered letter and indicate the identity of the person proposed for his replacement.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members from a list of candidates submitted by the relevant class of shareholders until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall unanimously resolve on the permanent appointment from a list of candidates submitted by the relevant class of shareholders.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors three (3) days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members including at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors including at least one Class A Director and one Class B Director, except for important decisions, which shall require a unanimous vote (the "Important Decisions"). The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 21. Important decisions.** The board of directors shall resolve, for the Company and for any partnership in which the Company is general partner (the "Affiliate") on the following matters with the unanimous approval of all its members:

(i) enter into, amend or terminate, or give notice to terminate, any lease agreement, providing for a possible duration exceeding one (1) year or involving aggregate premium and annual rental payments in excess of three hundred thousand euro (EUR 300,000);

(ii) adopt or amend the annual business plan, or enter into any contracts or commitments not provided for in the business plan under which, in the aggregate, the Company or an Affiliate may incur costs or capital expenditures in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000);

(iii) enter into, amend or terminate any agreement with a shareholder or an entity of its group or an affiliate of a shareholder, it being specified that the directors appointed on the list of candidates proposed by such shareholder shall have no voting right on such decisions (which need only be approved by the directors proposed by the other shareholder);

(iv) enter into any commitment by way of a transaction or series of related transactions (including without limitation any leasing transaction) which would involve the Company or an Affiliate in the payment or receipt of consideration having an aggregate value in excess of one hundred thousand euro (EUR 100,000);

(v) make any borrowing or repay any borrowing other than in accordance with the terms of a previously approved borrowing other than from trade creditors in the ordinary and usual course of business; or

(vi) make any loan (otherwise than by way of deposit with a bank or other institution the normal business of which includes the acceptance of deposits) or grant any credit (other than in the normal course of trading) or accept the repayment of any loan or credit other than in accordance with its previously approved terms;

(vii) enter into any arrangement, contract or transaction outside the normal course of its business or otherwise than on arm's length terms;

(viii) give notice of termination of any arrangements, contracts or transactions (except for lease agreements) which are material in the nature of its business, or vary any such arrangements, contracts or transactions;

(ix) participate and vote at the General Meeting of the co-owners of any building that belongs partly or entirely to the Company's Affiliate;

(x) create or permit to be created any mortgage, charge, encumbrance or other security interest whatsoever on any asset or business of the Company or of an Affiliate in whole or in part;

(xi) give any guarantee, suretyship or indemnity to secure the liability of any person or assume the obligations of any person;

(xii) (a) repurchase its own shares, from any Affiliate or acquire shares in any other company or participate in any partnership or joint venture (incorporated or not) or (b) acquire or dispose of any assets unless, in the case of (b), both (i) the acquisition price or invested amount is less than ten thousand euro (EUR 10,000) and (ii) such transaction is in the ordinary course of its business;

(xiii) make or permit to be made any change in the accounting policies and principles adopted by the Company or an Affiliate in the preparation of its audited and management accounts except as may be required by the relevant accounting standards (which shall be discussed with the shareholders in advance);

(xiv) enter into or vary any contract of employment providing for the payment of remuneration (including pension and other benefits) to a rate in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000) per annum or increase the remuneration of any staff (including pension and other benefits) to a rate in excess of two per cent (2%) per annum;

(xv) establish or amend any profit-sharing, share option, bonus or other incentive scheme of any nature, establish or amend any pension scheme, for directors, officers or employees of the Company;

(xvi) appoint or dismiss the manager of an Affiliate or any other officer or senior employee of an Affiliate or of the Company;

(xvii) dismiss any employee of an Affiliate or of the Company in circumstances in which it incurs or agrees to bear redundancy or other costs in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000) in total;

(xviii) agree to remunerate (by payment of fees, the provision of benefits-in-kind or otherwise) any officer or consultant to the Company or an Affiliate in excess of fifty thousand euro (EUR 50,000) per annum;

(xix) institute, settle or compromise any legal proceedings instituted or threatened against the Company or an Affiliate or submit to arbitration or alternative dispute resolution any dispute involving the Company or an Affiliate;

(xx) transfer any shares of an Affiliate, issue any shares of the Company or an Affiliate; or

(xxi) adopt or amend the annual budget for the Company or an Affiliate or take any actions not set forth in the annual budget for the Company or an Affiliate.

#### **Art. 22. Minutes of meetings of the board of directors.**

22.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

22.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 23. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors including any Class A director together with any Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director.

### **E. Supervision**

#### **Art. 24. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

24.2 The general meeting of shareholders shall unanimously determine the number of statutory auditors, appoint them and fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

24.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders.

24.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

24.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

24.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

24.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 25. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### **Art. 26. Profits.**

26.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

26.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

26.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will unanimously determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### **Art. 27. Interim dividends - Share premium.**

27.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

27.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a unanimous resolution of the shareholder(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 Without prejudice to article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the board of directors shall convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the board of directors. In such case, the general meeting of shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

28.2 The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

28.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed at unanimity by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/ liquidator's powers and remuneration.

28.4 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignations, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

### **H. Governing law and Jurisdiction**

#### **Art. 29. Governing law and jurisdiction.**

29.1 These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

29.2 Subject to any mandatory applicable law, any dispute between or among the shareholders of the Company and the Company arising out of, relating to or in connection with these articles of association, which is not otherwise resolved, shall be exclusively referred to and exclusively and finally resolved by binding arbitration by a panel of three arbitrators under the Rules of Arbitration of the London Court of International Arbitration in force at the date of commencement of the arbitration (the "LCIA Rules"), which LCIA Rules are deemed to be incorporated by reference into this clause. Each shareholder shall nominate one arbitrator and the third arbitrator (who shall serve as Chairman) shall be nominated by the two previously selected arbitrators. The seat or legal place of arbitration shall be London, England. The arbitration shall be conducted only in the English language. The award rendered by the arbitrator(s) shall be final and binding on the shareholders and the Company, shall be non-appealable by any of the shareholders and the Company, and may be registered and enforced in any court of competent jurisdiction. The foregoing provisions of this article 29.2 shall not preclude any shareholder or the Company from applying for or being awarded any preliminary or interim protection or injunctive relief with respect to its rights, duties or obligations under these articles of association from any court of competent jurisdiction, or from seeking or securing the enforcement of any award rendered by the arbitrator(s).

### **I. Shareholder's agreement**

**Art. 30. Shareholders' agreement.** In the event of the existence of a shareholders' agreement, the terms of the shareholders' agreement shall, among the parties thereto only, have priority on the present articles of association. In the case of transfer of shares of the Company, each transferee must, prior to such transfer, adhere to the provisions of the shareholders' agreement. The Company shall refuse to record in the register of shares any transaction made in the shares of the Company which were not executed in accordance with the form and procedures provided for in the shareholders' agreement and these articles, and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company.

For avoidance of doubt vis-à-vis third parties, these articles of association shall prevail.

#### *Transitional provisions*

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2009.
- 2) The first chairman of the board of directors shall be appointed among the Class A Directors.
- 3) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) Kayalov Holdings S.à r.l., pre-named, paid fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500) in subscription for fifteen thousand five hundred euro (15,500) Class A shares;
  - 2) Once Blue Holdings S.à r.l., pre-named, paid fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500) in subscription for fifteen thousand five hundred euro (15,500) Class B shares; and
- Total: thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid for thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26-1 paragraph 2, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

#### *General meeting of shareholders*

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of directors is fixed at six (6) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

##### *Class A directors:*

- Mr Peter A. Mann, born on September 5<sup>th</sup>, 1958, in London (United Kingdom), having its professional address at 11, Avenue Générale Guisan, 1009 Pully, Switzerland;
- Mr Thomas J. Schulz, born on January 7<sup>th</sup>, 1976, in Aix-en-Provence (France), having its professional address at 90, Avenue C.F. Ramuz, 1009 Pully, Switzerland; and,
- Mr Aldwin Dekkers, born on March 27<sup>th</sup>, 1977 in Leuven (Belgium), having its professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

##### *Class B directors:*

- Mr Patrick Fenn, born on July 14<sup>th</sup>, 1955, in Georgia (USA), having its professional address at c/o Akin Gump Strauss Hauer & Feld L.L.P., One Bryant Park, New York, NY 10036, USA;
- Mr Gérard Louis-Dreyfus, born on June 21<sup>st</sup>, 1932, in Paris (France), having its professional address at 20 Westport Road, Wilton, CT 06897, USA; and,
- Mr Olivier Dorier, born on September 25<sup>th</sup>, 1968 in Saint Rémy (France), having its professional address at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Fiduciaire Patrick Sganzerla société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 96.848.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Kayalov Holdings S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Melle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Monroe et Luxembourg les 3et 6 août 2009; et

2) Once Blue Holdings S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Melle Frédérique Davister, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 4 août 2009.

Les procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Meenie GP S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie A et quinze mille cinq cents (15.500) actions de catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société avec réallocation proportionnelle des actions non souscrites par un ou plusieurs actionnaires à l'/aux actionnaire(s) restant. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

5.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions de Catégorie A et en Actions de Catégorie B, ayant chacune la même valeur nominale, et supportant des droits équivalents.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre de fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon les articles 8.3-8.5 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles dans les cas suivants:

- à la Société, sous réserve des conditions prévues par les présents articles 6.5 et 12 (i) (dans un tel cas, les actions rachetées par la Société seront annulées conformément à la loi);
- à toute filiale liée aux actionnaires (y inclus les membres de la famille et les trusts de la famille);
- entre les actionnaires de la Société; ou
- à une tierce partie non liée à condition que: (a) un tel transfert soit effectué conformément aux articles 8.4 et 8.5 ci-dessous; (b) la totalité, et non une partie seulement, des actions de cet actionnaire et de ses filiales soient transférées à la même personne dans le cadre de la même transaction; et (c) un tel transfert est effectué uniquement en contrepartie d'un apport en numéraire.

Et pour autant que dans tous les cas, un montant proportionnel d'actions détenues par le même actionnaire dans la Filiale de la Société (comme défini à l'article 21 des présents statuts) soient transféré avec les actions de la Société, de façon à ce que chacun des actionnaires et de leurs filiales respectives détiennent à tout moment, un pourcentage égal dans le capital social de la Société et dans celui de la Filiale de la Société.

Dans ces cas-là, l'actionnaire informera l(es) autre(s) actionnaire(s) de ces transferts d'actions de la Société avant que tout transfert ne soit effectué.

8.4. (a) Dans le cas où un actionnaire (l'"Actionnaire Transférant") souhaite mettre la totalité, et non une partie seulement, de ses actions de Catégorie A/Catégorie B en vente (y compris toutes les actions détenues par toutes ses filiales) (le cas échéant) (les "Actions Transférées), l'Actionnaire Transférant devra notifier par écrit à l'autre actionnaire (l'"Autre Actionnaire") son intention de vendre toutes les Actions Transférées, le prix qu'il est prêt à recevoir pour les Actions Transférées ainsi qu'une déclaration et garantie unique quant au titre des Actions Transférées à vendre par l'Actionnaire Transférant et ses filiales (le cas échéant) (la "Notification"). Les dispositions de la Notification constitueront une offre par l'Actionnaire Transférant et ses filiales (le cas échéant) de vendre les Actions Transférées à l'Autre Actionnaire.

(b) Dans les quatorze (14) jours ouvrés suivant réception de la Notification, l'Autre Actionnaire devra notifier à l'Actionnaire Transférant:

- (i) son accord d'acheter des Actions Transférées selon les conditions de la Notification; ou,
- (ii) son refus d'acheter les Actions Transférées selon les conditions de la Notification, ceci étant précisé que, dans le cas où une telle notification n'est pas envoyée dans le délai de quatorze (14) jours ouvrés susmentionnés, l'Autre Actionnaire devra être considéré comme ayant refusé d'acheter les Actions Transférées.

(c) Dans le cas où l'Autre Actionnaire accepte d'acheter les Actions Transférées conformément à l'article 8.4 (b)(i), l'Actionnaire Transférant devra vendre, et (le cas échéant) s'assurer que ses filiales vendent, et l'Autre Actionnaire devra acheter, les Actions Transférées sous les quarante-cinq (45) jours après réception de la notification dont il est fait référence à l'article 8.4 (b) selon les conditions mentionnées dans la Notification.

(d) Dans le cas où l'Autre Actionnaire refuse d'acheter les Actions Transférées conformément à l'article 8.4 (b)(ii), l'Actionnaire Transférant peut transférer, et, le cas échéant, obtenir que ses filiales transfèrent, toutes les Actions Transférées à un tierce partie non liée pour un prix en espèce au moins égal au prix indiqué dans la Notification et conformément aux mêmes termes et conditions que définis dans la Notification, à condition que (i) l'Actionnaire Transférant ait donné à l'Autre Actionnaire la possibilité d'exercer son droit de sortie conjointe en conformité avec les dispositions de l'article 8.5 ci-dessous et, si l'Autre Actionnaire a exercé son droit de sortie conjointe, les Actions Transférées sont vendues avec les actions de sortie conjointe à une tierce partie conformément à l'article 8.5 (c) ci-dessous, (ii) les Actions Transférées sont transférées à cette tierce partie sous une période de quatre (4) mois depuis la Notification (et dans le cas où un tel transfert n'a pas lieu dans une telle période, l'Actionnaire Transférant ne pourra vendre les Actions Transférées à une tierce partie qu'après avoir recommencé la procédure prévue à cet article 8.4) et (iii) le cas échéant, la partie tierce non liée adhère au pacte d'actionnaires.

8.5 (a) Dans le cas où l'Autre Actionnaire a refusé d'acheter les Actions Transférées conformément à l'article 8.4 (b) (ii) et que l'Actionnaire Transférant reçoit une offre d'une tierce partie non liée pour acheter la totalité, et non une partie seulement, des Actions Transférées, l'Actionnaire Transférant devra notifier par écrit à l'Autre Actionnaire son droit de sortie conjointe (le "Droit de Sortie Conjointe") de transférer, au même prix et selon des termes et conditions identiques que celles proposées à la parties tierce non liée, toutes ses actions (y compris, le cas échéant, toutes les actions qui pourront être détenues par ses filiales) (les "Actions de Sortie Conjointe") à la tierce partie non liée (la "Notification de Droit de Sortie Conjointe"):

(b) Dans les quatorze (14) jours ouvrés suivant réception de la Notification de Droit de Sortie Conjointe, l'Autre Actionnaire doit notifier à l'Actionnaire Transférant:

- (i) son accord de vendre les Actions de Sortie Conjointe selon les conditions de la Notification de Droit de Sortie Conjointe; ou,
- (ii) son refus de vendre les Actions de Sortie Conjointe selon les conditions de la Notification de Droit de Sortie Conjointe, étant précisé que, dans le cas où une telle notification n'est pas envoyée dans le délai de quatorze (14) jours ouvrés susmentionnés, l'Autre Actionnaire devra être considéré comme ayant refusé de vendre les Actions de Sortie Conjointe.

(c) Dans le cas où l'Autre Actionnaire accepte de vendre les Actions de Sortie Conjointe conformément à l'article 8.5 (b)(i), l'Actionnaire Transférant devra s'assurer que la tierce partie non liée achète, que l'Autre Actionnaire vende, et (le cas échéant) s'assurer que ses filiales vendent, toutes les Actions de Sortie Conjointe sous les soixante (60) jours après réception de la notification dont il est fait référence à l'article 8.5 (b) selon les conditions mentionnées dans la Notification de Droit de Sortie Conjointe, avec et au même moment que les Actions Transférées.

8.6 Toute cession d'actions sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.7 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

8.8 Aucun transfert d'actions ne sera enregistré à moins d'être effectué en stricte conformité avec l'article 8.3 et, le cas échéant, les articles 8.4 et 8.5.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 1<sup>er</sup> juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Lors de toute assemblée générale des actionnaires, un bureau de l'assemblée doit être constitué, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

#### 11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Décisions requérant l'accord unanime des actionnaires.** Les décisions suivantes requerront l'accord unanime des actionnaires, y compris l'accord de l'Associé Commandité:

- (i) augmentation du capital social de la Société, rachat de toute action de la Société, ou toute autre réorganisation du capital social de la Société;
- (ii) modification des statuts;
- (iii) fusion, scission, liquidation de la Société;
- (iv) approbation des comptes annuels;
- (v) déclaration ou paiement de tout dividende ou de toute distribution;
- (vi) nomination ou révocation de commissaires aux comptes; et,
- (vii) nomination ou révocation des administrateurs.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

### **D. Le conseil d'administration**

#### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration, composé de deux catégories d'administrateurs (les "Administrateurs de Catégorie A" et les "Administrateurs de Catégorie B") dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première

assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 La Société pourra conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins six (6) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres qui sera élu pour une durée d'un (1) an de façon alternée parmi les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B.

Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### **Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.**

17.1 Au moins deux (2) Administrateurs de Catégorie A seront nommés par décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par les actionnaires détenant des actions de catégorie A et au moins (2) Administrateurs de Catégorie B seront nommés par décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires à partir d'une liste de candidats proposés par les actionnaires détenant des actions de catégorie B.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera leurs émoluments, leur catégorie et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur personne morale et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur de Catégorie A et de Catégorie B peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par une décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires à la demande de l'actionnaire des respectives Catégorie A et de Catégorie B qui avaient proposé cet administrateur. En cas de mort, démission, retraite ou incapacité, l'actionnaire devra immédiatement le notifier à la Société par lettre recommandée et indiquer l'identité du remplaçant de l'administrateur.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance du mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant à partir d'une liste de candidats proposés par la catégorie d'actionnaires concernée par la vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera par décision unanime sur la nomination permanente à partir d'une liste de candidats proposés par la catégorie d'actionnaires concernée par la vacance.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance concerne le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit faisant foi. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'admini-

nistration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

##### 20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres y compris au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

##### 20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs membres y compris au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, excepté les décisions importantes qui, elles, requièrent l'unanimité de tous les administrateurs (les "Décisions Importantes"). Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie faisant foi. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

**Art. 21. Décisions importantes.** Le conseil d'administration prendra, pour la Société et pour toute société dont il est associé commandité ("la Filiale") des décisions sur les matières suivantes avec l'accord unanime de ses membres:

(i) conclure, modifier ou mettre fin ou informer de la volonté de mettre fin à un contrat de crédit-bail pour autant que la durée soit supérieure à un (1) an ou qu'il implique un montant total de reprise et loyer annuels excédant trois cent mille euros (EUR 300.000);

(ii) adopter ou modifier le plan d'activité annuel, ou conclure tout contrat ou obligation qui n'est pas prévu par ce plan d'activité annuel en application desquels la Société et sa Filiale doivent subir des frais ou dépenses en capital supérieurs à cent mille euros (EUR 100.000);

(iii) conclure, modifier ou mettre fin à tout contrat avec un actionnaire ou une entité du groupe ou un affilié d'un actionnaire, étant précisé que les administrateurs nommés sur la liste des candidats proposés par cet actionnaire n'auront pas de droit de vote sur cette décision (laquelle aura seulement besoin de l'accord des administrateurs qui ont été proposés par l'autre actionnaire);

(iv) conclure toute obligation par le moyen d'une transaction ou série de transactions liées (y compris, mais sans s'y limiter, toute transaction de location) dans lesquelles sont impliquées la Société ou sa Filiale pour le paiement ou la réception de considération ayant une valeur totale de plus de cent mille euros (EUR 100.000);

(v) faire tout emprunt ou rembourser tout emprunt autre qu'en application des conditions d'un précédent emprunt approuvé (autre que venant de crédateurs commerciaux au cours habituel et normal d'affaires); ou

(vi) faire un prêt (autrement que par le moyen d'un dépôt à la banque ou autre institution dont les activités incluent l'acceptation de dépôts) ou accordé tout crédit (autre qu'au cours normal de commerce) ou accepter le remboursement de tout prêt ou crédit autre que dans le respect de conditions antérieurement approuvées;

(vii) conclure tout arrangement, contrat ou transaction en dehors du cours normal des affaires ou autrement que dans les conditions de marché;

(viii) notifier la fin de tout arrangement, contrat ou transaction (exceptés les contrats de location) qui entrent dans la nature de l'activité ou modifier de tel arrangement, contrat ou transaction;

(ix) participer et voter à l'assemblée générale des copropriétaires de tout immeuble qui appartient partiellement ou entièrement à la Filiale de la Société;

(x) créer ou permettre de créer toute hypothèque, charge, nantissement ou autre garantie de quelque sorte sur l'entière ou une partie de tout bien ou activité de la Société ou d'une Filiale;

(xi) donner toute garantie, sûreté ou indemnité pour garantir la responsabilité de toute personne ou assumer les obligations de toutes personnes;

(xii) (a) racheter les actions de la Société, constituer toute Filiale ou acquérir des actions dans une autre société ou participer à une commandite ou une société à risque conjoint (constituée ou non) ou (b) acquérir ou disposer de tout bien à moins que (i) le prix d'acquisition ou le montant investit soit inférieur à dix mille euros (EUR 10.000) et (ii) la transaction soit dans le cours ordinaire des affaires;

(xiii) faire ou permettre de faire toute modification dans les règles et principes de comptabilité adoptés par la Société et la Filiale dans la préparation de leurs comptes audités excepté ce qui est requis par les règles de comptabilité standards appropriées (qui devront faire l'objet de discussion préalable par les actionnaires);

(xiv) conclure ou modifier tout contrat de travail pour autant que le paiement de la rémunération (y compris la pension et les autres avantages) à un taux excédant cinquante mille euros (EUR 50.000) par an ou augmenter la rémunération de toute équipe (y compris la pension et les autres avantages) à un taux excédant deux pour cent (2 %) par an;

(xv) établir ou modifier tout partage de bénéfices, option d'achat d'actions, bonus ou autre plan d'encouragement de toute nature, établir ou modifier tout plan de pension, pour administrateurs ou employés;

(xvi) nommer ou révoquer le gérant de la Filiale de la Société ou tout autre représentant ou employé senior de la Filiale de la Société ou de la Société;

(xvii) révoquer tout gérant, représentant ou employé de la Filiale de la Société dans les circonstances dans lesquelles elle encourt ou accepte de supporter des indemnités de licenciement ou autres frais excédant au total cinquante mille euros (EUR 50.000);

(xviii) être d'accord de rémunérer (par paiement de revenus, provisions de bénéfices en nature ou autrement) tout représentant ou consultant des Sociétés excédant cinquante mille euros (EUR 50.000) par an;

(xix) instituer, régler ou transiger toute procédure juridique instituée ou poursuivie contre la Société et la Filiale ou soumettre tout conflit impliquant la Société et la Filiale à l'arbitrage ou à un moyen alternatif de résolution des conflits;

(xx) transférer toute actions de la Filiale de la Société; ou

(xxi) adopter ou modifier tout budget annuel de la Société et de sa Filiale ou prendre toute action qui n'est pas fixée dans le budget annuel de la Société et de sa Filiale.

#### **Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

22.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

22.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

22.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 23. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs incluant un administrateur de Catégorie A et un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 24. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.**

24.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être des actionnaires ou non.

24.2 L'assemblée générale des actionnaires, à l'unanimité, détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par décision unanime de l'assemblée générale des actionnaires.

24.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

24.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

24.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

24.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 25. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 26. Bénéfices.**

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

26.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

26.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

26.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera, par décision unanime, de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 27. Dividendes provisoires - Prime d'émission.**

27.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

27.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution unanime des actionnaires, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le conseil d'administration convoquera l'assemblée générale des actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

28.2 Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix valablement enregistré à l'assemblée générale.

28.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

28.4 La liquidation prendra place conformément à la loi Luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamer par les actionnaires sera reversé à la Caisse des Consignation, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat Luxembourgeois.

## H. Loi applicable et Juridiction

### Art. 29. Loi applicable et Juridiction.

29.1 Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

29.2 Sous réserve de toute loi applicable obligatoire, tout litige entre et parmi les actionnaires de la Société et la Société résultant de, en relation avec ou en connexion avec ces statuts, qui n'est pas résolu autrement, devra être exclusivement renvoyé et exclusivement et définitivement résolu par un arbitrage obligatoire d'un panel de trois arbitres selon les Règles d'Arbitrage de la Cour Internationale d'Arbitrage de Londres en vigueur à la date de début de la procédure d'arbitrage (les "Règles CIAL"), lesquelles Règles CIAL sont entendus comme incluses par référence dans le présent article. Chaque actionnaire devra nommer un arbitre et le troisième arbitre (qui devra exercer en tant que Président) sera nommé par les deux arbitres précédemment sélectionnés. Le siège ou lieu légal d'arbitrage sera Londres, Angleterre. L'arbitrage sera uniquement assuré en langue anglaise. La sentence rendue par les arbitres sera définitive et obligatoire pour les actionnaires et la Société, sera sans appel par les actionnaires et la Société, et pourra être enregistrée et exécutée devant tout tribunal d'une juridiction compétente. Les dispositions précédentes de cet article 29.2 n'excluent pas à tout actionnaire ou la Société de faire une demande ou de se voir accorder toute protection préalable ou provisoire ou injonction au regard de ses droits, devoirs ou obligations sous ces statuts de la part de tout tribunal d'une juridiction compétente, ou de rechercher ou sécuriser la mise en œuvre de toute sentence rendue par les arbitres.

## I. Pacte d'actionnaires

**Art. 30. Pacte d'actionnaires.** Dans l'hypothèse de l'existence d'un pacte d'actionnaires, les termes du pacte d'actionnaires prévaudront sur ces statuts, uniquement entre les parties ci-dessus. En cas de transfert d'actions de la Société, chaque cessionnaire devra, préalablement à tout transfert, adhérer aux dispositions du pacte d'actionnaires. La société devra refuser d'enregistrer dans le registre des actions toute transaction réalisée sur les actions de la Société qui n'a pas été exécutée en conformité avec la forme et les procédures requises dans le pacte d'actionnaires et ces statuts, et de reconnaître, dans ce cas, tout droit d'une tierce partie dans ou contre la Société.

Pour éviter tout doute possible, vis-à-vis des tiers les présents statuts prévaudront.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) Le premier président du Conseil d'Administration sera nommé parmi les administrateurs de Catégorie A.
- 3) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.
- 4) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- 1) Kayalov Holdings S.à r.l., susnommée, a payé quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) pour une souscription à quinze mille cinq cents (15.500) actions de Catégorie A; et
- 2) Once Blue Holdings S.à r.l., susnommée, a payé quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) pour une souscription à quinze mille cinq cents (15.500) actions de Catégorie B.

Total: trente et un mille euros (EUR 31.000) payés pour trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26-1 paragraphe 2, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à six (6) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

*Administrateurs de Catégorie A:*

- Monsieur Peter A. Mann, né le 5 septembre 1958, à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 11, Avenue Générale Guisan, 1009 Pully, Suisse;
- Monsieur Thomas J. Schulz, né le 7 janvier 1976, à Aix-en-Provence (France), ayant son adresse professionnelle au 90, Avenue C.F. Ramuz, 1009 Pully, Suisse; et,
- Monsieur Aldwin Dekkers, né le 27 mars 1977, à Louvain (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

*Administrateurs de Catégorie B:*

- Monsieur Patrick Fenn, né le 14 juillet 1955, en Géorgie (USA) ayant son adresse professionnelle à c/o Akin Gump Strauss Hauer & Feld L.L.P., One Bryant Park, New York, NY 10036, USA;
- Monsieur Gérard Louis-Dreyfus, née le 21 juin 1932 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 20 Westport Road, Wilton, CT 06897, USA; et,
- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), ayant son adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:

Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 96.848.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32493. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009107742/1155.

(090129131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**TDK Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

In the year two thousand nine, on the fifth of August.

Before Us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TDK Europe S.A." (identity number 1998 22 33 251), a "société anonyme" having its registered office in L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, registered in the R.C.S.L. under the number B 67.690, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 22<sup>nd</sup>, 1998, published in the Memorial C, number 27 of January 18<sup>th</sup>, 1999, and amended by four deeds of the undersigned notary dated December 15<sup>th</sup>, 2000, published in the Memorial C, number 617 of August 9<sup>th</sup>, 2001, dated January 7<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, number 390 of April 28<sup>th</sup>, 2005, dated July 4<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, number 1823 of August 28<sup>th</sup>, 2007 and dated June 10<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, number 1342 of July 11<sup>th</sup>, 2009.

The meeting was opened and Mr Yoshiyuki NAMBA, director, residing in Düsseldorf (Germany), being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Mr François QUOIRIN, manager, residing in Houdemont (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Sascha HEIDEN, legal counsel, residing in Dudelange.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital by an amount of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty-two million one hundred and thirteen thousand forty-two euro (€ 252,113,042.-) to three hundred and fifty-two million one hundred and thirteen thousand forty-two euro (€ 352,113,042.-) by the issuance of fifty million (50,000,000) new shares with a par value of two euro (€ 2.-) each.

2) Subscription by the company "TDK Corporation" of the fifty million (50,000,000) new shares of two euro (€ 2.-) each and payment in cash of an amount of one hundred million euro (€ 100,000,000.-).

3) Waiver to the preferential subscription right by "TDK Service Corporation".

4) Amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation so as to reflect the proposed corporate capital increase.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled "ne varietur" by the proxy holders.

III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty-two million one hundred and thirteen thousand forty-two euro (€ 252,113,042.-) to three hundred and fifty-two million one hundred and thirteen thousand forty-two euro (€ 352,113,042.-), by the issuance of fifty million (50,000,000) new shares with a par value of two euro (€ 2.-) each.

*Subscription - Payment*

The meeting decides to admit to the subscription of the fifty million (50,000,000) new shares with a par value of two euro (€ 2.-) each, the company "TDK Corporation", having its registered office in 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

here represented by Mr Yoshiyuki NAMBA, prenamed,

by virtue of a proxy given on July 21<sup>st</sup>, 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The company "TDK Corporation", prenamed, declares to subscribe the fifty million (50,000,000) new shares with a par value of two euro (€ 2.-) each and to pay them up entirely by the payment in cash of the amount of one hundred million euro (€ 100,000,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) is as of now available to the corporation.

*Waiver*

The company "TDK Service Corporation", having its registered office in 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

here represented by Mr Yoshiyuki NAMBA, prenamed,

by virtue of a proxy given on July 21<sup>st</sup>, 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities,

declares to waive to its preferential subscription right for the new shares.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation to read as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** "The Company has a subscribed share capital of three hundred and fifty-two million one hundred and thirteen thousand forty-two euro (€ 352,113,042.-), divided into one hundred and seventy-six million fifty-six thousand five hundred and twenty-one (176,056,521) shares with a par value of two euro (€ 2.-) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at six thousand four hundred euro (€ 6,400.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq août.

Par-devant Nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TDK Europe S.A." (numéro d'identité 1998 22 33 251), avec siège social à L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 27 du 18 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant quatre actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 617 du 9 août 2001, en date du 7 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 390 du 28 avril 2005, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1823 du 28 août 2007 et en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1342 du 11 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yoshiyuki NAMBA, administrateur de société, demeurant à Düsseldorf (Allemagne),

qui désigne comme secrétaire Monsieur François QUOIRIN, directeur, demeurant à Houdemont (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sascha HEIDEN, conseiller juridique, demeurant à Dudelange.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux millions cent treize mille quarante-deux euros (€ 252.113.042,-) à trois cent cinquante-deux millions cent treize mille quarante-deux euros (€ 352.113.042,-) par l'émission de cinquante millions (50.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune.

2) Souscription par la société "TDK Corporation" des cinquante millions (50.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune et paiement en espèces d'un montant de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-).

3) Renonciation par la société "TDK Service Corporation" à son droit de souscription préférentiel.

4) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-deux millions cent treize mille quarante-deux euros (€ 252.113.042,-) à trois cent cinquante-deux millions cent treize mille quarante-deux euros (€ 352.113.042,-) par l'émission de cinquante millions (50.000.000) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune.

*Souscription - Paiement*

L'assemblée décide d'admettre la souscription des cinquante millions (50.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune, par la société "TDK Corporation", ayant son siège social à 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

ici représentée par Monsieur Yoshiyuki NAMBA, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société "TDK Corporation", préqualifiée, a déclaré souscrire aux cinquante millions (50.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune et les libérer entièrement par le paiement en espèces d'un montant de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que le montant de cent millions d'euros (€ 100.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

#### *Renonciation*

La société "TDK Service Corporation", ayant son siège social à 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

ici représentée par Monsieur Yoshiyuki NAMBA, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société comme suit:

**Art. 5. (Premier paragraphe).** "La Société a un capital souscrit de trois cent cinquante-deux millions cent treize mille quarante-deux euros (€ 352.113.042,-), divisé en cent soixante-seize millions cinquante-six mille cinq cent vingt et une (176.056.521) actions d'une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille quatre cents euros (€ 6.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NAMBA, QUOIRIN, HEIDEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009107657/159.

(090129806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

### **Leisuter Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.034.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

Mr Marc LIESCH, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

acting as a special proxy of WEREC INDUSTRIES S.A. ("Werec Industries") a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B.122701, by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) Leisuter Trier SG S.C.A., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered

with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B110034 (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch, dated 22<sup>th</sup> July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1342 on 7<sup>th</sup> December 2005.

II. That the subscribed capital of the Company is presently of hundred thousand (100,000.00 €), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten Euros (10.00 €).

III. That Werek Industries declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That Werek Industries has acquired all shares of the Company referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company and to appoint itself as liquidator.

V. That Werek Industries takes over all the assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. That Werek Industries fully discharges the manager and the supervisory board for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the company.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme WEREC INDUSTRIES S.A. ("Werek Industries"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122701, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société en commandite par actions Leisuter Trier SG S.C.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110034 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 juillet 2005, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 1342 du 7 décembre 2005.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent mille Euros (100.000,00 €), représenté par mil deux cent cinquante (10.000) actions avec une valeur nominale de dix Euros (10,00 €).

III. Que Werek Industries déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que Werek Industries est devenue propriétaire de toutes les actions de la société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et se nommer liquidateur.

V. Que Werek Industries déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant et au conseil de surveillance de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIESCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE / 2009/2827. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107706/90.

(090129073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**GN Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.653.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- CALZATURIFICIO SEMILLA SRL, a limited liability company organized under the law of Italy, with registered office at Montevarchi, Arezzo, Via G. Leopardi n. 31 and with registration number 014550060519

represented by Mr François GEORGES, Chartered Accountant, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given in Montevarchi (AR), on 23<sup>rd</sup> July 2009.

- STATEN HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the law of the United States of America, with registered office at 46 State Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Albany, New York, NY 12207, USA and with registration number 071005000587.

represented by Mr François GEORGES, Chartered Accountant, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given in Dubai, on 23<sup>rd</sup> July 2009.

The above proxies, being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing parties, acting as aforementioned, requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a company (société anonyme), which they declare to establish as follows:

**Art. 1<sup>er</sup>. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "GN HOLDING S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its regis-

tered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the Company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the second Wednesday of the month of December at 3.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of July of each year and shall terminate on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

*Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 30 June 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

*Subscription*

All shares have been subscribed as follows:

CALZATURIFICIO SEMILLA SRL, prenamed . . . . .	155
STATEN HOLDINGS LLC, prenamed . . . . .	155
Total: (three hundred and ten) shares . . . . .	310

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three), and that of the auditors at 1 (one)
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr François GEORGES, expert comptable, born on 20 March 1967 in Luxembourg, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - Mr Edouard GEORGES, private employee, born on 10 février 1968 in Luxembourg, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - Dr Peter HAMACHER, private employee, born on 22 juin 1966 in Aachen (Germany), residing in L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.
3. The company "audit.lu", with registered office in L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, R.C.S Luxembourg B 113.620, is elected as statutory auditor.
4. The mandates of the Directors and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of Shareholders of 2014.
5. The address of the registered office of the Company is fixed in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- CALZATURIFICIO SEMILLA SRL, a limited liability company organized under the law of Italy, with registered office at Montevarchi, Arezzo, Via G. Leopardi n. 31 and with registration number 014550060519.

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Montevarchi (Arezzo), en date du 23 juillet 2009.

- STATEN HOLDINGS LLC, une société "limited liability company", constituée suivant "the limited liability law of the United States of America", avec siège social à 46 State Street, 3rd Floor, Albany, New York, NY 12207, USA, enregistrée sous le numéro 071005000587.

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Dubai, en date du 23 juillet 2009.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.**

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "GN HOLDING S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Ac-

tionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de décembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature

de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2010.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

CALZATURIFICIO SEMILLA SRL, prénommée .....	155
STATEN HOLDINGS LLC, prénommée .....	155
Total: (trois cent dix) actions .....	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Edouard GEORGES, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

3. La société "audit.lu", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 113.620, est nommée commissaire.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François Georges, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107665/511.

(090129534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Mistral International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107494/12.

(090128335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

---

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance.*

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105344/17.

(090126569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Suite à une résolution du conseil d'administration en date du 9 juin 2009, le siège social de la société Alger SICAV est transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 10 août 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009105318/12.

(090126546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

---

**Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

N.B.: Il s'agit d'une nouvelle publication pour erreur de mise en page du bilan au 31.12.2007 déjà enregistré le 16.12.2008, réf. LSO-CX06633, réf. R.C.S.: L080188004.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009107164/12.

(090128113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Orpheus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009107481/12.

(090128174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.